

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 FEVRIER 2021**

Présents : Mmes VANNI Sophie, WAGNER Catherine, HACQUIN Delphine, HOFFMANN Capucine, RACHIELE Stéphanie, TRIPODI Marine, DE MOURA Pascale, ENGRAND Sandrine.

Mrs RACHIELE Olivier, NUCCI Kévin, TRIPODI Dominique, KNOPPIK Eric, BALLIN Gilles, BENHALIMA Mohamed, MARQUEZ Joffrey, CLAUSSE Nicolas, CANTELE Jean, LEGRAND Marc, MARTINELLI Tristan.

Excusé : Mr BOUDINET Eric.

Procuration : Monsieur SPICK Martial a donné procuration à Monsieur KNOPPIK Eric.

Madame BOUTTER Christelle a donné procuration à Madame RACHIELE Stéphanie.

Monsieur BRONDEAU Rocco a donné procuration à Monsieur LEGRAND Marc.

POINT N° 1 : CONVENTION INTERCOMMUNALE POUR L'AIDE AU FONCTIONNEMENT DU RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED)

Le Conseil Municipal décide de conventionner avec six autres communes pour la gestion des relations avec l'antenne du RASED du plateau. La convention définit les conditions techniques et financières des relations avec cet organisme et désigne la Ville de Moulins-Lès-Metz comme Commune pilote de la convention.

POINT N°2 : ACHAT DE TERRAINS

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au rachat à l'euro symbolique de certaines parties de terrains privés constitutif du domaine public des rues Koenig et du Château (dans le cadre des travaux de requalification de ces rues). Il décide également de la prise en charge financière des frais de géomètre et de notaire de cette opération.

POINT N° 3 : CONCOURS MAISONS ILLUMINEES

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'établissement de récompenses au concours des maisons illuminées comme il suit :

- 1^{er} prix : 100 € de bons d'achats
- 2^{ème} prix : 80 € de bons d'achats
- 3^{ème} prix : 50 € de bons d'achats

Les prix seront utilisables uniquement chez les commerçants Montoisien.

POINT N°4 : SUBVENTION PREVENTION ROUTIERE

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 100 € à l'association de Prévention Routière.

POINT N°5 : FIXATION DU MONTANT DU LOYER DU LOGEMENT 6 RUE DE LA MINE.

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix du loyer du logement 6 rue de la Mine (1^{er} étage à droite) à 375 € hors charges locatives, après rénovation à hauteur de 10 000 €.

POINT N°6 : DESTINATION DU LOCAL COMMERCIAL SIS 45 RUE DU GENERAL DE GAULLE

Dans l'attente de trouver un locataire à la cellule commerciale sise 45 rue du Général de Gaulle, le Conseil Municipal approuve la transformation de cette cellule en magasin éphémère de nature culturelle. Les locataires devront, en échange de la gratuité des lieux, effectuer des actions auprès du service périscolaire notamment.

POINT N°7 : SUPPRESSION DE LA REGIE COMMUNALE DE TELEDISTRIBUTION

Le Conseil Municipal décide de la clôture de cet organisme, celui-ci n'ayant jamais fonctionné depuis sa création en 2017 et le réseau câblé de télédistribution étant voué à disparaître avec la présence de la fibre optique sur Montois-la-Montagne.

POINT N°8 : ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MOSELLE (CAUE)

Le Conseil Municipal adhère au CAUE de la Moselle afin de poursuivre notamment le projet de requalification du parc du Château avec cette organisme. L'adhésion est gratuite.

POINT N°9 : DON DU CAMION DE POMPIERS A L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DE LA MOSELLE (UDSPM)

Le Syndicat Départemental de Secours et d'Incendie (SDIS) vient de remettre à la Commune le camion pompe tonne Renault S150 mis à disposition du SDIS par la Commune au début des années 1990.

Compte-tenu de son ancienneté (32 ans), des travaux de maintien en circulation à effectuer pour pouvoir rouler en respectant les normes actuelles de pollution notamment et de l'inadaptation que celui-ci représente pour les activités des services communaux, le Conseil Municipal décide d'en faire don à l'UDSPM.

Le Maire,
Sophie VANNI



A handwritten signature in black ink, appearing to be "SV", located below the printed name of the Mayor.